

La pommade épipastique de Borde

Pierre Julien

Citer ce document / Cite this document :

Julien Pierre. La pommade épipastique de Borde. In: Revue d'histoire de la pharmacie, 58^e année, n°204, 1970. pp. 13-16.

doi : 10.3406/pharm.1970.7964

http://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1970_num_58_204_7964

Document généré le 28/09/2015

LA POMMADE ÉPIPASTIQUE DE BORDE

A propos de la pharmacie portative généreusement offerte par lui à notre Société, M. le doyen Valette esquissait dans notre avant-dernier numéro ¹ la biographie du vendeur de ce coffret, l'apothicaire Blaise Borde, qui vécut environ de 1759 à 1828.

Or, la Collection Bouvet, à l'Ordre national des Pharmaciens, conserve un prospectus pour une spécialité fabriquée par ce même Borde et, semble-t-il, assez largement répandue à travers la France.

Cette feuille volante, imprimée au recto seulement, constitue plus exactement le mode d'emploi de la *pommade épipastique de Borde*. Nous la reproduisons en grandeur nature pl. II. Nous nous bornerons donc à en commenter brièvement quelques éléments.

*

D'abord, l'indication du domicile de Borde *rue et cour Mandar* conduit à fixer la date de ce document après 1801, époque où la cour Mandar fut transformée en rue publique. Plus précisément, la mention de la *cour* ajoutée à celle de la *rue* incite à la situer peu de temps après cette transformation, alors que la nouvelle dénomination n'était pas encore bien passée dans l'usage. En tout cas, un *terminus ante quem* nous est fourni par quelques lignes de comptes (non pharmaceutiques) manuscrits qui figurent au verso sous la date de *juillet 1808*.

D'autre part, le texte nous apprend que la pommade est usitée *depuis l'an 5* (= 1796-1797). Borde l'aurait donc « commercialisée » peu après

1. *R.H.P.*, n° 202, sept. 1969, p. 391-394.

avoir quitté l'armée² et vraisemblablement presque dès son installation cour Mandar.

A la différence de certains autres documents du même genre, le texte de Borde donne une impression de sérieux. S'il n'est pas exempt de publicité, celle-ci reste très discrète et dénuée, en tout cas, de toute affirmation charlatanesque. Elle permet cependant de penser que l'officine de Borde devait atteindre une certaine importance, puisqu'on y trouvait *toutes préparations pharmaceutiques et chimiques* et que la pommade était vendue à travers la province grâce à des *dépôts de départemens*.

*

Une remarque de terminologie s'impose à propos du vocable d'*épipastique* utilisé par Borde pour qualifier sa pommade. Tiré du grec *épipastos* (saupoudré), ce mot, qui a été assez peu répandu, mais qui se trouve dans le dictionnaire de médecine de James en 1747, s'applique à proprement parler à un support saupoudré d'un médicament en poudre (*épipaston* dans Hippocrate) : il s'est surtout employé dans l'expression de *papier épipastique*. Le terme usuel pour désigner le produit de Borde aurait été plutôt *épispastique*, du grec *épispastikos* (propre à attirer). On le trouve au XVI^e siècle dans Dalechamps, et chez Lémery *epispastica* désigne les « remèdes attractifs », comme la moutarde et surtout les cantharides, qui provoquent sur la peau une irritation suivie d'un afflux d'humeurs. Par extension, est appelée épispastique l'onguent ou la pommade destinés à panser les vésications ainsi provoquées.

En faveur de son produit Borde invoque les inconvénients de la médication classique par les cantharides : l'*agacement* qu'elle produit *sur les voies urinaires* est bien connu ; sans doute, même, les manifestations et accidents des organes génitaux et urinaires provoqués par la cantharide sont-ils à l'origine de sa réputation d'aphrodisiaque.

La pommade de Borde se présente comme *une combinaison de substances stimulantes extraite de Mézéréons*. Ce dernier terme, typique du *Meze-reum*, est apparemment employé ici pour désigner également les autres arbrisseaux du genre *Daphne* (famille des Thyméléacées). Quatre espèces de *Daphne* indigènes en France ont été utilisées en médecine, de nos jours

2. C'est le 14 floréal an III (3 mai 1795) qu'il est remplacé à Bayeux, comme pharmacien en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, par Jean-François Boisard.

presque exclusivement en usage externe, mais autrefois aussi comme purgatif drastique : *Daphne mezereum* L., bois gentil, bois joli ou joli bois, est assez courant ; *Daphne cneorum* L., thymélée, est plus rare ; *Daphne laureola* L., lauréole, est assez commun dans la région parisienne ; *Daphne gnidium* L., sain bois ou garou, propre aux maquis méditerranéens, semble l'espèce type du point de vue phytopharmaceutique, les autres n'étant que des substituants. Tous renferment dans leur écorce des dérivés coumariniques et une résine aux propriétés rubéifiantes et vésicantes affirmées, le garou surtout³.

On leur attribuait à l'époque de Borde de plus larges vertus. Le D^r Bernard Peyrilhe, dans son *Tableau méthodique d'un cours d'histoire naturelle médicale*⁴, les tient pour *rubéfiantes, corrosives, excoriantes, cardialgiques, émétiques, anti-vénéériennes* et leur donne pour usages : *ulcères putrides, carcinomes, exostoses fausses, tumeurs froides-vénéériennes, maladies acrimonieuses (extérieurement, pour former des exutoires), morsures venimeuses ou rabieuses (appliqué)*. Il précise que la thymélée est un poison mortel : douze baies, selon Linné, ont suffi à tuer une jeune fille ; mais *employée prudemment, elle a produit de grands et d'excellents effets. Son écorce sert à pratiquer des exutoires. Elle est préférable verte ; sèche, on la fait macérer dans le vinaigre, pour la ramollir, et même, dit-on, pour augmenter son activité.*

*

Le mode d'emploi de la pommade de Borde est expliqué en détail et de façon fort didactique. Pour les applications l'auteur recommande en guise de compresses du *papier brouillard ou de la poirée*, ou mieux : le premier recouvert d'une feuille de la seconde *pour entretenir le vessicatoire frais*.

Le *papier brouillard* est une sorte de papier buvard grossièrement fabriqué de chiffons : il « sert à boire l'encre sur la feuille où l'on vient d'écrire, afin de l'empêcher de maculer », indique P. Larousse, qui précise encore que l'interposition d'une feuille de ce papier entre les feuillets d'un registre remplace toutes les poudres imaginables⁵.

3. M. le professeur Dillemann, que je remercie de ces indications, ajoute que le joli bois, dont les fleurs roses et odorantes apparaissent avant les feuilles à une époque très précoce (début d'avril), est assez courant en Haute-Marne, et que la thymélée, qu'il a vue en Côte-d'Or, existe aussi dans le Jura.

4. Réédition contemporaine de l'époque qui nous intéresse : Paris, an XIII-1804, p. 198-199.

5. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, t. XII.

Quant à la *poirée* — désignation populaire de la bette — elle est connue pour ses usages alimentaires : n'est-elle pas le constituant essentiel de cette vieille soupe aux légumes, la *porée*, à laquelle les Anglais doivent le nom de leur *porridge* ? Ses usages médicaux sont moins connus. Ils remontent pourtant aux Arabes. A vrai dire, la bette s'utilisait surtout sous forme de suc aspiré par les narines ou pris en lavement et sous forme de bouillon. A l'extérieur, on l'écrase pour l'appliquer en cataplasme sur les dartres sup-purées et rongeantes ; frottée avec de l'huile d'amandes douces, on l'applique sur les croûtes de lait ; enfin, la feuille sert au pansement des vésicatoires⁶. C'est à ce dernier usage que Borde se réfère. Nous le trouvons encore mentionné, par exemple, en 1878 dans le dictionnaire de médecine de Littré : « On panse [les vésicatoires] avec du beurre ou du cérat étendu sur des feuilles de poirée ou sur du linge fin »⁷.

*

Le prix de vente de la pommade — deux francs l'once — paraît assez élevé si l'on considère que l'once équivaut à 30 grammes et si l'on admet avec Jean Savant que les prix de l'époque doivent être multipliés par 5 pour obtenir l'ordre de grandeur équivalent en nouveaux francs actuels. Soit en la circonstance 10 F les 30 grammes.

Derniers détails à relever, ceux qui concernent le conditionnement : la vente se fait en pots munis de la signature et du cachet de Borde, traditionnelle précaution contre les contrefacteurs.

*

Ainsi l'*Instruction Pour l'emploi de la Pommade Épipastique de Borde, extraite de Mézéréons*, en même temps qu'elle nous éclaire sur la personne de Blaise Borde, nous apporte des éléments pour l'histoire de la thérapeutique et pour celle de la spécialité. A ces divers titres elle méritait d'être publiée.

Pierre JULIEN.

24, rue Gay-Lussac,
75 - Paris, 5^e.

6. Phytos, *La bette ou poirée : son histoire et son utilisation en médecine et en gastro-nomie*, in *J. des médecins du Nord et de l'Est*, mai 1969, p. 104 et 107-108.

7. E. Littré et Ch. Robin, *Dictionnaire de médecine...* 14^e éd., Paris, J.-B. Baillière, 1878, au mot *Vésicatoire*. Cf. aussi au mot *Bette*.